Attribution de temps

les ministériels insistaient trop pour que les comités terminent leur travail très rapidement. Néanmoins, ce système vise en partie à créer un certain équilibre entre ce qui se passe à la Chambre des communes et les travaux des comités législatifs. Par ailleurs, si le gouvernement n'est pas disposé à discuter par les voies normales de la facon d'atteindre cet objectif et s'il compte avoir recours à la clôture pour mettre fin au débat et. grâce à sa majorité au comité de direction des comités législatifs, restreindre l'étude détaillée des projets de loi, les députés de l'opposition devront trouver un exutoire à leurs frustrations. Les inquiétudes que nous exprimons, au nom de tous les Canadiens, devront se manifester autrement. A mon avis, cela conduira inévitablement à une prolongation de l'étape du rapport ou de celle de la troisième lecture, ce qui apparaîtra probablement inutile au gouvernement, ou encore, ce gouvernement étant tombé dans le piège de l'attribution de temps en deuxième lecture, à l'utilisation de la clôture à toutes les étapes de l'adoption des projets de loi.

Certains députés ont dit que le gouvernement avait un objectif secret. Il voudrait que nous en finissions avant Noël. Il nous donnerait alors un repos de quelque deux mois, pour essayer de regrouper ses forces. Je vois que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{IIe} MacDonald) affiche un sourire approbateur. Elle semble d'accord. Peut-être pas, elle pense peut-être que le premier ministre (M. Mulroney) ne devrait pas suivre cette voie. Elle est peut-être d'avis que c'est une stratégie impossible, imposée au Cabinet par l'éminence grise du cabinet du premier ministre qui pense que c'est la meilleure facon de remettre le gouvernement sur les rails. Je peux lui dire que le gouvernement rendrait beaucoup mieux service aux Canadiens, s'il a l'intention de changer de cap, en remettant le Parlement au travail le 15 janvier, au lieu d'essayer de nous fuir. Il pourrait nous proposer un nouveau calendrier que nous serions prêts à étudier. Il ne devrait pas se dissimuler et abuser du Parlement en imposant la clôture. Il ne devrait pas avoir recours à des tactiques procédurières ni saper la démocratie, ce qu'il fait avec ses motions d'attribution de temps.

[Français]

Finalement, monsieur le Président, je veux signaler qu'il ne s'agit pas simplement d'un projet de loi auquel nous nous opposons. Le problème, maintenant, ce sont les responsabilités et les droits du Parlement même. Si on utilise la motion de clôture sur toutes les mesures en deuxième lecture devant cette Chambre des communes, il est inévitable que les partis de l'opposition seront obligés de trouver d'autres moyens pour exprimer les sentiments des Canadiens sur des mesures que notre parti croit inacceptables en grande majorité pour les Canadiens.

Évidemment, dans le système parlementaire, c'est le droit du gouvernement, et nous l'acceptons, de tenir des votes, d'avoir l'assurance que ces mesures peuvent être considérées, et avec la majorité, probablement adoptées. Mais si le gouvernement

essaie de terminer trop sévèrement les débats au moyen de motion de clôture, alors on va avoir, monsieur le Président, une situation semblable à celle qui existait sous l'ancien gouvernement libéral.

Et nous avons dit de notre côté, souvent, monsieur le Président, que c'est comme «Visa» et «MasterCard», ou bien comme le dit mon ami Jean-Paul Harney à Québec, c'est comme Ding et Dong. Il est très difficile de discerner la différence entre l'ancien gouvernement libéral et le nouveau gouvernement conservateur.

Le 4 septembre l'an dernier, les Canadiens ont voté pour un vrai changement. Ils essaient d'avoir un Parlement qu'ils verraient fonctionner. Ils ont cru le premier ministre (M. Mulroney) quand il leur a promis une ère de «civilité» dans le Parlement. Mais on n'aura pas de civilité, monsieur le Président, avec de telles mesures, comme la motion de clôture qui est maintenant imposée par le nouveau gouvernement, pas simplement sur cette mesure, mais quatre fois au cours de cette session et, apparemment, le gouvernement a l'intention de continuer avec cet abus du Parlement. Je le déplore et je demande au gouvernement d'abandonner cette mesure qui mine les droits du Parlement.

M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell): Monsieur le Président, nous sommes réunis ce matin pour parler en cette Chambre encore une fois d'une motion de clôture présentée par le gouvernement conservateur, un gouvernement qui a été élu depuis un peu plus d'un an avec une très grande majorité, et un gouvernement qui a une majorité à la Chambre assez grande pour faire fonctionner le gouvernement et le processus parlementaire.

Alors, pourquoi un gouvernement qui a une si grande majorité abuse-t-il des pouvoirs qu'il a en cette Chambre? Je me demande, monsieur le Président, si l'an dernier, lorsque les conservateurs ont fait leurs promesses aux électeurs canadiens, ils ont promis aux électeurs que s'ils étaient élus, ils étaient pour abuser de leur pouvoir démocratique à la Chambre. Je ne le crois pas, monsieur le Président.

L'an dernier, durant la campagne électorale, les conservateurs ont promis beaucoup de choses aux électeurs canadiens, mais ils n'ont pas promis d'abuser du pouvoir.

[Traduction]

Aucun autre budget n'a sans doute porté autant à controverse que celui-ci. Le gouvernement conservateur a présenté là une mesure abominable. Son budget est si mauvais qu'il a décidé de sauver le peu de crédibilité qu'il lui reste. Le gouvernement a décidé de bâcler tout ce qui reste à son programme.

Comment va-t-il s'y prendre? D'abord, il a décidé de présenter la motion de clôture chaque fois qu'il le pourrait, de se débarrasser de son programme législatif pour, enfin, proposer l'ajournement et ne revenir qu'en février ou à peu près. Je vais expliquer comment fonctionne en principe cette stratégie.